



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélie Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

**Etaient absents :**

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020\_146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 07/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 juin 2020**

**Délibération N° 2020/146**

**Projet de réalisation d'études (phase conception) dans le cadre du projet de création d'une cuisine centrale et de mise en conformité des offices : coût de l'opération et plan de financement.**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La fabrication des repas à destination des écoles élémentaires et maternelles ainsi que les repas des crèches sont actuellement confectionnés dans plusieurs sites de productions qui dépendent de 2 directions différentes.

Les offices des écoles de la commune d'Ajaccio à livrer sont au nombre de **32** et consomment **2700 repas / jours** actuellement produits par 2 cuisines centrales en **liaison chaude** ( Cuisine « Saint Jean » et « Sampiero ») pour les plats principaux et une cuisine centrale chargée des entrées froides ( cuisine des Jardins de l'empereur). Les crèches quant à elles sont au nombre de 7 et consomment environ 300 repas/ jours, produits actuellement par 3 sites différents : la cuisine centrale de Lingurdella, les cuisines « traditionnelles » de la crèche du Parc Berthault et de la crèche des Haras. L'éclatement géographique des sites de productions et la production des repas en liaison chaude présentent de réelles contraintes logistiques pour les services restauration tant au niveau de la production, de la livraison que de la gestion du personnel.

### Présentation du projet

La Ville d'Ajaccio a le projet de créer une **cuisine centrale en liaison froide** permettant la production de l'ensemble des repas des établissements suivants en un seul site:

- Ecoles primaires et maternelles municipales
- Etablissements municipaux de la petite enfance
- Centres aérés
- Ecoles primaires et maternelles des villages de la CAPA jouxtant la commune d'Ajaccio : Alata, Afa et Sarrola-Carcoppino

La cuisine centrale devra produire au minimum **3300 repas / jour** le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. Le nombre de repas sera affiné lors des études de programmation suite à l'étude des besoins actuels et des besoins futurs estimés (évolution démographique..). Le choix de la **liaison froide** permettra une production différée dans le temps qui soulagera la gestion de la production, la livraison et permettra de limiter le gaspillage alimentaire.

L'utilisation de la **liaison froide** comme mode de production s'accompagnera d'une **mise en conformité de l'ensemble des offices** des établissements cités ci-dessus qui devront être désormais équipés pour le réchauffage des repas. Le site retenu pour l'implantation de la cuisine centrale est situé dans le quartier « Saint Joseph », il s'agit des parcelles cadastrées AK 271, AK 269, AK 267, AK 265 et AK 262. La surface de terrain disponible est de 13232 m<sup>2</sup>.

### Les études

Le projet de cuisine centrale et de mise en conformité des offices démarre par la réalisation des études :

- Etudes de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage : études de faisabilité, définition précise du besoin, élaboration du programme technique détaillé support de travail pour le futur maître d'œuvre
- Levés topographiques du site retenu pour la construction de la cuisine centrale
- Etudes de maîtrise d'œuvre : conception du bâtiment et définition des travaux, gestion des procédures réglementaires
- Ordonnancement Pilotage et Coordination : élaboration des outils de planification et coordination (planning)

- Etudes géotechniques : étude de sol et aléas géotechniques
- Coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé
- Contrôleur Technique

Ces études feront l'objet de différents marchés publics.

Ci-après le tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles liées aux études durant la phase conception :

Estimation prévisionnelle des dépenses liées aux études (phase conception)		
Désignation		Projet
<b>1-Cuisine centrale</b>		
<i>Estimation des travaux :</i>		3 000 000 €
Honoraires		
Programmation-Assistance à Maitrise d'Ouvrage		8 000 €
Maitrise d'Œuvre	6,00%	180 000 €
OPC	0,10%	3 000 €
Géotechnique		15 000 €
CSPS	0,05%	1 500 €
Contrôle Technique	0,15%	4 500 €
Levé topographique		6 250 €
<b>Sous Total</b>		<b>218 250 €</b>
<b>2-Mise en conformité des offices</b>		
<i>Estimation des travaux :</i>		850 000 €
Honoraires		
Programmation-Assistance à Maitrise d'Ouvrage		2 000 €
Maitrise d'Œuvre	6,00%	51 000 €
OPC	0,10%	850 €
CSPS	0,05%	425 €
Contrôle Technique	0,15%	1 275 €
<b>Sous total</b>		<b>55 550 €</b>
<b>Montant total HT</b>		<b>273 800 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>54 760 €</b>
<b>Montant total TTC</b>		<b>328 560 €</b>

Une fois les études réalisées et l'estimation précise du cout total des travaux établie, le projet fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un nouveau dépôt de demande de subvention dans le cadre des travaux et de mise en conformité.

Ci- après une estimation de la date de démarrage des différentes études :

Estimation de date démarrage		
Désignation	Marché Public	Début des prestations
<b>Cuisine centrale et mise en conformité des offices</b>		
Programmation-Assistance à Maitrise d'Ouvrage	MAPA	juillet 2020
Levés topographiques	MBC	mai 2020
Maitrise d'Œuvre	Concours AO	4eme trimestre 2020
OPC	AO	3eme trimestre 2021
Géotechnique	MBC	3ème trimestre 2021
CSPS	MBC	3ème trimestre 2021
Contrôle Technique	MAPA	3ème trimestre 2021

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver la réalisation d'études dans le cadre du projet de création d'une cuisine centrale et de mise en conformité des offices ;  
 D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation QUINQUENALE selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	164 280€	60%
Collectivité de Corse	109 520€	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>273 800€</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée  
 Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020 ;

**APPROUVE**

la réalisation d'études dans le cadre du projet de création d'une cuisine centrale et de mise en conformité des offices ;

## AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation QUINQUENALE selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	164 280€	60%
Collectivité de Corse	109 520€	40%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>273 800€</b>	<b>100%</b>

## VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**